

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-37

Date de la convocation : 16/02/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-trois février mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Pouvoirs : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Désiré Léopold donne pouvoir à M. Vincent THIERION

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS DES TPE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Actions de développement économique »,

Vu la délibération n°DC2021/143 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets des TPE et déléguant au Bureau l'attribution des subventions ;

Considérant la volonté d'accompagner financièrement les investissements structurants liés aux petits projets de création/développement/reprise d'entreprise ne pouvant pas être financés par le biais d'autres aides publiques,

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 18 voix POUR (Roland CANIVENQ ne prend pas au vote) d'attribuer la subvention suivante :

| Raison sociale de l'entreprise | Nom du gérant | Activité | commune concernée | Nature des investissements présentés | Montant Investissement éligible HT | Subvention Potentielle 30% |
|--------------------------------|----------------------|---------------------|-------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| WARNESSON Olivier | WARNESSON Olivier | Atelier de Vannerie | TOGES | Equipement de l'atelier en matériel et outillage de vannerie | 4 934.22€ | 1 480.27€ |

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Le Président,
Benoit SINGLIT



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le

- 2 MARS 2023

- 2 MARS 2023